

SOSLN 174 / 1

458

(1939-1940)

ARCHIVES

Empoisonnement d'agents (restaurant du Secrétariat)

(s)	C.D.	3.10.39	2	
(s)	C.D.	5. 3.40	10	II

Empoisonnement d'agents (restaurant du Secrétariat)

5 mars 1940

458

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction
du 5 mars 1940

QU. II - Comptes rendus hebdomadaires
Empoisonnement d'agents au restaurant
du personnel rue St-Lazare
p. 10

M. GRIMPRET - Qu'est devenue l'affaire de l'empoisonnement
qui a eu lieu au restaurant du personnel, 88, rue Saint-Lazare ?

M. LE BESNERAIS - Elle est toujours entre les mains de la
Justice.

M. GRIMPRET - Savez-vous où elle en est ?

M. LE BESNERAIS - Non. Mais je me renseignerai.

3 octobre 1939

458

3 octobre 1939

Restaurant ouvert au personnel
dans les locaux de la rue Saint-
Lazare. - Accident. -

M. LE PRESIDENT - Nous avons à déplorer un événement très pénible survenu au restaurant ouvert au personnel dans les locaux de la rue Saint-Lazare.

A la suite d'une erreur inexplicable, une cinquantaine d'agents ont été intoxiqués. D'après les renseignements qui nous ont été fournis, de la poudre destinée à la destruction des cafards aurait été utilisée dans la préparation d'escalopes de veau.

Deux des victimes de cet empoisonnement sont décédés : une collaboratrice de M. EUGAS, Mme BOHL, et un huissier, M. VICTOR.

Bien entendu, le cuisinier a fait l'objet d'un renvoi immédiat. Mais cette sanction n'est pas suffisante; aussi ai-je demandé au Directeur Général de saisir de suite le Parquet, ce qui, d'ailleurs, est de droit.

J'ajoute que toutes les hypothèses doivent être examinées, notamment la malveillance et peut-être autre chose encore, car il s'agissait d'un restaurant où nos Chefs de Service eux-mêmes étaient appelés à prendre leur repas. La disparition de quelques-uns d'entre eux n'aurait pas été sans répercussions graves sur la marche des Services.

Vous serez d'accord avec moi pour exprimer aux familles des deux victimes nos condoléances en même temps que nos regrets.

M. CRIMPRET - Cet accident est particulièrement douloureux. L'huissier qui en a été victime nous était tout dévoué, il faisait parfaitement son service. Avions-nous eu l'occasion de connaître l'autre victime ?

M. LE BESNERAIS - Mme BOHL appartenait au service de

M. LE PRESIDENT - Plusieurs des agents intoxiqués ont été transportés à l'hôpital Beaujon, y compris une femme-agent enceinte. M. VICTOR était rentré chez lui parce qu'il n'avait éprouvé aucun malaise. C'est dans la nuit que les symptômes se sont manifestés, si bien que, n'ayant pas été soigné à temps, il est décédé.

M. GOY - Qui dirige le restaurant ?

M. LE BESNERAIS - C'est un nommé FOURNIER. Nous avons convoqué plusieurs candidats quand nous avons fait l'adjudication. M. FOURNIER gère également le restaurant du Crédit Foncier, c'est cette référence qui a retenu notre attention.

Il paraît d'ailleurs que le service était convenable, bien qu'il y ait eu peut-être certaines récriminations, comme il y en a toujours en pareille matière.

M. LE PRESIDENT - Il s'agit peut-être d'un acte de vengeance du personnel renvoyé ? Par ailleurs, le cuisinier avait tendance à boire, mais on m'a dit qu'il n'était pas, hier, en état d'ivresse.

Je relève comme troublant le fait que la boîte qui contenait l'insecticide se soit trouvée par hasard au milieu des produits alimentaires; c'était une ancienne boîte de conserve analogue à celles qui renfermaient les produits alimentaires. Le cuisinier s'est servi de cet insecticide, dont l'odeur est désagréable, pour confectionner 70 escalopes.

M. René MAYER - Qui a-t-on poursuivi ?

M. LE BESNERAIS - Il n'y a pas encore de poursuites, mais le Parquet est saisi.

faut qu'il y ait une poursuite
M. LE PRESIDENT - Il ~~est nécessaire que les dépenses~~
~~soient pour~~ pour homicide par imprudence.